



# SOUS LES TILLEULS n°8



## Les derniers travaux du Conseil Municipal

- **Le budget communal** a été voté le 27 mars. Il s'élève à 334 419 € en matière de dépenses de fonctionnement et 159 600 € en ce qui concerne les investissements. A noter qu'une nouvelle fois le conseil a voté une réduction de la part communale de la taxe foncière et la taxe d'habitation (3000 €). Cette réduction est notamment permise par les ressources financières supplémentaires que vont apporter très prochainement les 3 éoliennes déjà implantées sur la commune (10 400 €/an environ rétrocedés par la Communauté de communes). Ce budget a permis en particulier d'entériner le traitement de 3700 m de chemins vicinaux dans la commune en 2019.
- **Pour réaliser l'aménagement de la route départementale devant la mairie**, la commune a obtenu une subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), à hauteur de 30 % des travaux et le département nous a accordé une subvention de 5500 €, financée par les recettes des amendes de police (montrant ainsi qu'au moins une partie des amendes sert réellement à améliorer les conditions de circulation). Mais, par ailleurs, il serait préférable que ces travaux soient réalisés en même temps que la réfection de la route par le département qui n'est pas prévue en 2019. Enfin, les plans de réalisation sont en cours d'élaboration par un cabinet spécialisé.
- Le conseil a décidé de planter **des arbres fruitiers** sur la place de l'église dans le cadre d'aides octroyées par le projet « Trame verte et pollinisateurs ».
- **Les travaux d'aménagement de la place haute de la mairie sont en cours** et, notamment les terrains de boules.
- Plusieurs autres chantiers sont prévus en 2019 : l'élagage des tilleuls de la place de l'école et de la place de la mairie, l'aménagement des cuisines de la salle des fêtes (nouveau lave vaisselle et agencement partie légumière et lavage).
- Enfin, il a été décidé d'informatiser la gestion des caveaux du cimetière communal et de créer un emplacement permettant d'enterrer les urnes.

## Les nouvelles du village, de la Communauté de communes, du Pays et du département

- Des contrôles des assainissements des habitations devraient être réalisés en 2019 par les services de la communauté de communes. La qualité des assainissements est essentielle pour éviter de polluer les terrains et les eaux souterraines, d'autant plus que nous sommes dans la zone de captage du « Moulin neuf » qui est notre principale source d'eau potable. Espérons que les résultats seront meilleurs que ceux du précédent contrôle où seuls 33 % des assainissements contrôlés étaient conformes sans réserve, 30 % favorables avec réserves et 37 % non conformes.
- **Projet d'installation de nouvelles éoliennes** : Depuis fin 2017, la société WPD travaille sur un projet d'implantation de nouvelles éoliennes à proximité des éoliennes existantes. A ce jour, l'étude environnementale et les relevés acoustiques, permettant de réaliser un état des lieux avant mise en service, sont terminés. L'étude écologique a porté sur un cycle biologique complet des espèces présentes et une attention particulière a été portée à l'outarde et aux chauves-souris. D'après la société WPD, les résultats sont satisfaisants pour la poursuite du projet. Les relevés acoustiques serviront ensuite à réaliser des simulations sonores des futures éoliennes afin de s'assurer qu'il n'y aura aucune gêne acoustique supplémentaires pour les riverains. En 2019, une étude paysagère sera produite par la réalisation de plusieurs dizaines de photomontages. A noter que la loi sur la fiscalité des éoliennes a évolué récemment ce qui permettra à la commune de toucher directement, donc sans passer par le filtre de la communauté de communes, 20 % de l'IFER (Impôt forfaitaire sur les entreprises de réseau).
- **Le SCOT (Schéma de cohérence territoriale) du Pays du Ruffécois**, qui regroupe quatre communautés de communes (Pays d'Aigre, La Boixe, Pays Manslois et Val de Charente) est terminé. On rappelle que c'est une démarche dont l'objectif est de mettre en cohérence l'ensemble des politiques locales en matière d'habitat et de développement urbain, d'économie et d'organisation des mobilités et des services et que ses prescriptions, qui contribueront au développement durable du territoire, ont une valeur réglementaire.

Enfin, il est rappelé que :

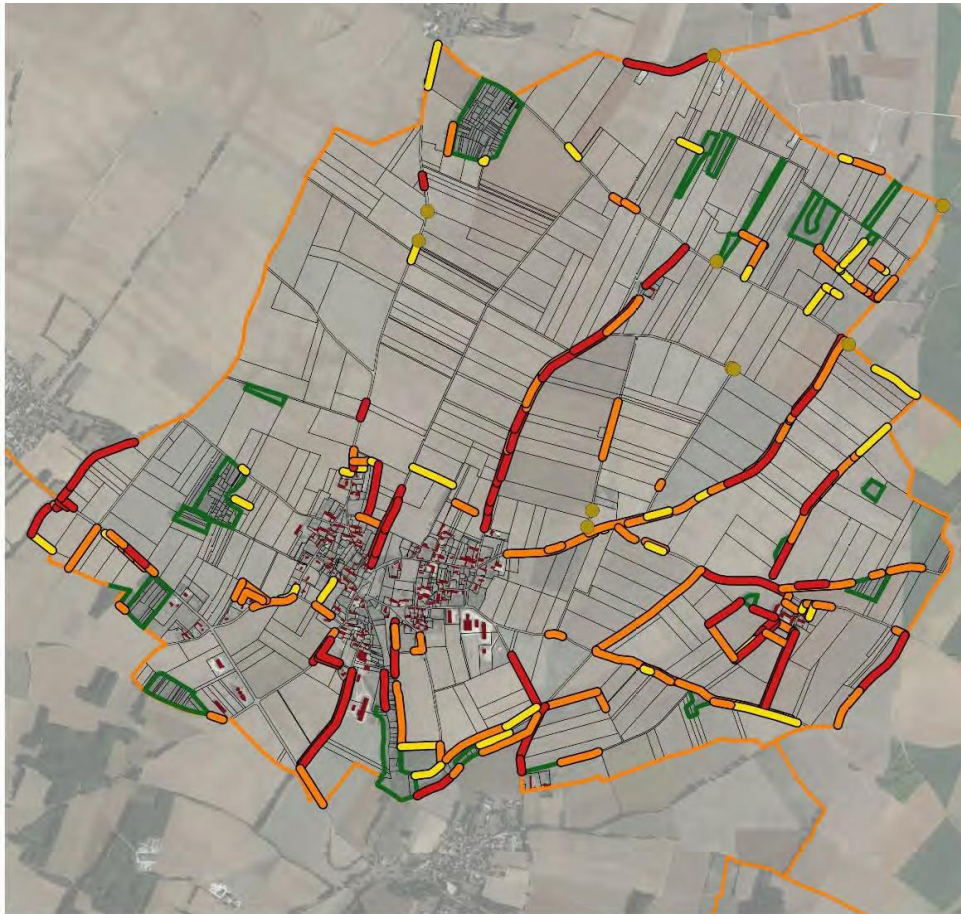
- Les frais de destruction des nids de frelons asiatiques sont pris en charge entre le 15 juin et le 15 octobre si le nid est situé en bordure de route ou présente un danger pour le public.
- Le nouveau site informatique de la commune est maintenant disponible sur : <http://www.theil-rabier.fr> . Il permet à la fois de s'informer sur la vie communale, la vie associative, les manifestations, l'économie, le tourisme et les principaux points d'intérêt du village.

## L'inventaire des haies de la commune

Une dizaine d'habitants de Theil ont réalisé au dernier trimestre de 2018 un inventaire des haies présentes sur la commune (hors zones habitées) avec l'appui de l'association Prom'haie. Ils ont recensé au total 180 tronçons de 22 km au total, ce qui fait 30 m/ha soit assez peu, ce qui n'est pas vraiment surprenant pour qui connaît le village dont les terres ont été remembrées dans les années 1960.

L'inventaire ne s'est pas limité à la mesure des longueurs mais a aussi consisté à noter leur dimension (hauteur x largeur), leur orientation, leur état et leur entretien, leur consistance, notamment le nombre d'essences qui les constituent, la présence d'arbres remarquables et leur intérêt pour l'eau, le sol et le paysage.

Les résultats de cet inventaire ont permis ensuite aux techniciens de Prom'haie de les classer selon leur intérêt pour les 3 enjeux qui justifient la plantation de haies et leur conservation : le maintien de l'humidité et la protection contre l'érosion, la protection de la biodiversité et l'intérêt du paysage (par exemple en bordure d'un chemin). Une carte a été réalisée pour chacun de ces enjeux en classant les haies selon 3 niveaux (potentiel très fort, potentiel fort et potentiel standard) puis une carte classant de la même façon les haies en cumulant les 3 enjeux : sur le total de 22 km, 9 km présentent un intérêt très fort, 9,7 km un intérêt fort et 3,3 km un intérêt standard, ce qui est assez remarquable compte tenu du fait qu'il n'y a aucun cours d'eau ou étang à Theil et qu'une grande partie des champs est consacrée à la culture intensive des céréales.



- Arbre isolé
- Haie ou alignement
  - Intérêt potentiel très fort
  - Intérêt potentiel fort
  - Intérêt potentiel standard
- Bâti
- Limite communale
- Lisière

N  
0 250 500 m

Réalisation cartographique : Prom'Haies 2019  
Inventaire : commune de Theil-Rabier, Prom'Haies  
Fonds de carte : cadastre libre

Pour l'avenir, ce travail devrait nous être utile à la fois pour justifier la conservation des haies existantes et pour décider de l'implantation de nouvelles haies. A noter que la commune compte 3,6 km de haies jeunes plantées ces dernières années et qu'il n'y a aucune raison de s'arrêter là sachant que, si la présence d'une haie réduit un peu la surface cultivable et peut constituer une gêne pour manœuvrer le matériel agricole, c'est aussi un paravent qui protège les champs de l'érosion et de l'assèchement.